

Montréal, le 10 janvier 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à
l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier de la Régie : R-4008-2017**

La Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience qui se déroulera dans le dossier mentionné en objet du **14 au 20 janvier 2020 dans la salle Krieghoff** de ses bureaux de Montréal.

Vous voudrez bien noter que la partie de l'audience consacrée à la preuve de Énergir se déroulera à huis-clos.

La Régie précise qu'elle aura pris connaissance, préalablement à l'audience, de l'ensemble de la documentation versée au dossier.

La Régie s'attend aussi à ce que tous les participants respectent le temps qu'ils ont demandé et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml
p.j.